

Annexe 4 : PROCEDURE : Accéder à SIAM sur i – prof et saisir les vœux

1. Connexion :

- Se rendre sur l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>;
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée sur la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » qu'il utilise habituellement pour se connecter à I-Prof puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion »
- Ensuite, l'enseignant doit cliquer sur l'icône « I-Prof » pour accéder aux différents services proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière 5
- Enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré.

Un problème de connexion : contacter l'assistance informatique au 01.30.83.43.00 ou le Rectorat au 0820.36.36.36 ou via assistance.iprof@ac-versailles.fr

2. Saisie des vœux

- Saisir le(s) vœu(x) : 6 vœux maximum (voir codification des départements)

Le cas échéant - lier ses vœux

- Cliquer sur " LIER VOTRE DEMANDE " puis compléter le NUMEN du conjoint, les mêmes vœux dans le même ordre préférentiel puis VALIDER

3. Valider et "terminer la saisie" : Vous pouvez imprimer la fiche récapitulative de vos vœux. Celle-ci ne constitue en aucun cas votre confirmation de participation.

4. Retourner dans votre rubrique courrier I Prof à compter du 27 novembre 2025

SIGNER VOTRE CONFIRMATION ET LA TRANSMETTRE AVANT LE 11 DECEMBRE 2025 DERNIER DELAI SUR COLIBRIS, VIA LE LIEN SUIVANT :

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/mouvement-inter/rh-1d-demande-de-participation-au-mouvement-interdepartemental/>

5. Consulter votre barème de base

- Cliquer sur " VOTRE BAREME " :

6. Modifier votre barème (pour les cas de rapprochement de conjoint, handicap, CIMM (Centre d'intérêts matériels et moraux), autorité parentale conjointe et situation de parent isolé)

- Cliquer sur "MODIFIER" afin de corriger et / ou compléter les données
- VALIDER.